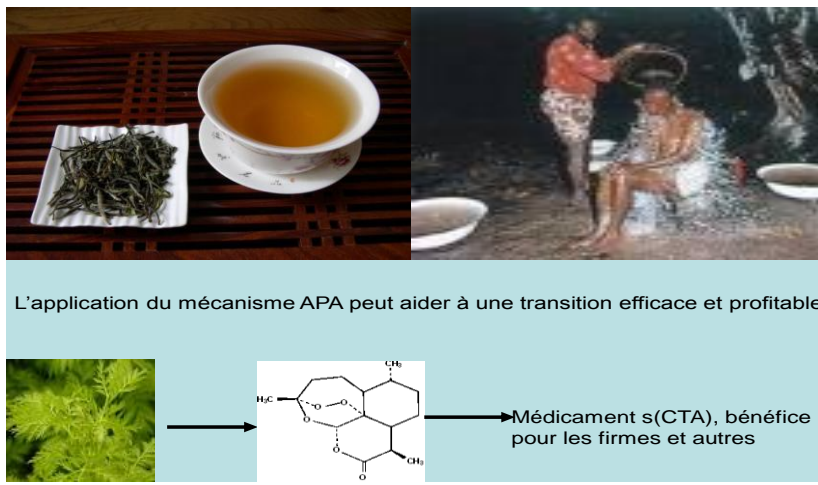




**PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES (APA)**

**FINANCEMENT 2012**



**RESUME**

Le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages tirés des ressources génétiques (APA) a été adopté lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, Japon, Octobre 2010). Afin de réussir la mise en œuvre de ce Protocole au Bénin, un soutien est nécessaire pour la définition du programme national détaillé et l'application des mesures appropriées. L'appui sollicité auprès de l'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique en matière d'APA porte en particulier sur deux composantes :

- La Communication, l'Education et la Sensibilisation du Public (CESP) : Il s'agit d'informer largement les parties prenantes sur le Protocole en vue de créer des groupes d'acteurs forts pour appuyer le travail d'un comité national APA.
- La mise en œuvre du Protocole : Il s'agit des actions de ratification en vue d'une mise en œuvre rapide dudit protocole.

Ces activités constituent une étape capitale préalable à la définition d'une stratégie et politique APA et le développement d'un cadre juridique approprié à la mise en œuvre nationale du Protocole APA (lois, règlements, normes, etc.).

Le Projet est d'un montant global de 39 515.000 FCFA soit 60 320 Euro dans lequel l'ONG CeSaReN apporte une contribution de 6 925 000 FCFA (17,52%). L'appui de GIZ représentant 82,48% du montant global.